

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2071

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 23

I. – Au début de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« Pour chacune des filières d’énergies renouvelables, ».

II. – En conséquence, compléter cet alinéa par les mots :

« d’énergies renouvelables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.